

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Schapendoes**

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Toutes les couleurs sont permises.

Marques de couleur : Toutes les marques de couleur.

Texture et longueur du poil : Poil double. Avec toupet, moustache et barbe.

Corps : Ossature légère. Plus long que haut.

Forme et position des oreilles : Petites. Attachées haut, mobiles.

Forme et port de la queue : Longue.

Pieds : Grands, larges, ovales.